



COMMUNE DE LE TEIL

-----  
**EXTRAIT**

**du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

Exercice : 29  
Présents : 22  
Absents : 7

L'An Deux Mille Vingt Deux, le quatorze novembre dans la salle Caravane Monde, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur convocation en date du 8 novembre 2022 et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Pour : 29  
Abstention :  
Contre :

Présents : MM Bayle, Bornes, Boukal, Buard, Chabaud, Diatta, Faure-Pinault, Gaillard, Gleyze, Griffé, Jouve, Keskin, Laville, Lorenzo, Mazellier, Mazeyrat, Michel, Noël, Peverelli, Segueni, Tolfo.

Excusés : M. Chezeau (pouvoir à M. Mazeyrat), M. Dersi (pouvoir à Mme Tolfo), M. Galiana (pouvoir à M. Jouve), Mme Garraud (pouvoir à Alain Bornes), Mme Guillot (pouvoir à Mme Diatta), Mme Heyndrickx (pouvoir à M. Michel), Mme Valla (pouvoir à Mme Faure-Pinault), M. Vallon (pouvoir à Mme Bayle).

Secrétaire : M. Abdelaziz Boukal

**Objet : Acquisition parcelle BD n°377**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques ;  
Vu le Code civil ;

Un projet d'aménagement est prévu sur le secteur Marceau, avec l'appui de la Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron et de l'ANAH ;

Considérant que les propriétaires de la parcelle BD n° 377 avaient donné leur accord à la commune en 1999 pour céder leur bien immobilier contre la somme d'un euro ;

Considérant que cette transaction n'a jamais été régularisée par un acte et que l'intention d'acquisition de la commune demeure intacte ;

Considérant que le montant de la transaction étant inférieure au seuil de consultation de 180 000 euros, le service des domaines n'a pas été consulté ;

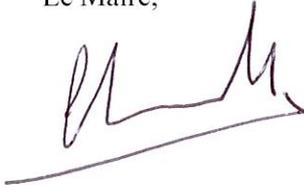
Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré,

**ACCEPTE** d'acquérir la parcelle BD n° 377, située 11 Rue Montant au Château à Le Teil, d'une superficie globale de 25 m<sup>2</sup> ; appartenant à Monsieur et Madame PETITQUEUX, domiciliés 13 Chemin du Château 07400 Le Teil, contre la somme d'UN EURO (1,00 €).

**DONNE** pouvoir à Monsieur Olivier PEVERELLI, en sa qualité de Maire, et à Monsieur Bernard NOËL, en sa qualité d'Adjoint à l'urbanisme, pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**AUTORISE** Monsieur Olivier PEVERELLI, en sa qualité de Maire, ou Monsieur Bernard NOËL en sa qualité d'Adjoint à l'Urbanisme, à signer les actes de transfert de propriété correspondant.

Le Maire,



**Olivier PEVERELLI**

Pour extrait conforme



Le Secrétaire de séance,



**Abdelaziz BOUKAL**